

L'ÉTAT en Bourgogne

Lettre d'information

de la Préfecture de la Région de Bourgogne et des Services de l'Etat

SOMMAIRE

S'ouvrir.....	1-2
Valoriser.....	2
Préserver.....	2
Dossier spécial Culture.....	3 à 6
Recruter.....	7
Moderniser.....	7
Connaître.....	7
Prévenir.....	7
Cultiver.....	8
Accueillir.....	8
Arrivées, départs.....	8



Un des rôles de l'Etat consiste à créer les conditions pour que l'art et la culture soient accessibles à tous nos concitoyens. Il doit favoriser leur présence dans la cité, en multipliant les modes de rencontre avec les populations. L'adhésion, la confiance dans le monde réside dans la capacité de chacun

à identifier des clés, du sens, du lien pour pouvoir librement choisir et s'orienter dans l'offre culturelle au lieu de subir le flot ou de croire que seuls certains en sont les maîtres.

C'est dire que le domaine de la culture n'est pas un domaine comme les autres. C'est dire aussi son importance.

J'attends donc beaucoup du pôle culture, placé sous la responsabilité de la directrice régionale des affaires culturelles et incluant l'ensemble des services du ministère dans la région Bourgogne ainsi que les établissements publics qui en dépendent dans leur ancrage territorial. Il est l'un des huit pôles de l'organisation de l'Etat en région. Son action sera naturellement structurée autour de ses grandes missions fondamentales, toutes indispensables et indissociables. Celles-ci tiennent en trois mots : créer, préserver, transmettre, sans oublier les programmes partagés : la recherche et la dynamique propre au Centre National de la Cinématographie.

La réforme de l'Etat et la nouvelle loi organique portant loi de finances contribuent non seulement à rendre plus lisibles les missions du Ministère de la culture et de la communication, mais aussi à mieux les articuler avec l'ensemble du travail des services de l'Etat au niveau territorial. Les priorités du Projet d'Action Stratégique de l'Etat en Région (PASER) le démontrent amplement.

Mais il faut bien reconnaître que certains chantiers sont difficiles, et pas seulement pour des questions financières. Or, pas plus aujourd'hui qu'hier, la DRAC ne peut limiter son action à un rôle d'éventuel tuteur ou arbitre et son expertise est appréciée avec cette volonté d'associer tout autant, dans une démarche partagée, acteurs publics et acteurs privés.

L'art et la culture en Bourgogne, une région qui a été historiquement très présente sur ces deux sujets, sont une chance pour tous.

Paul RONCIÈRE
Préfet de la Région de Bourgogne

S'OUVRIR

PRATIQUES ARTISTIQUES ET CULTURELLES DANS LES HÔPITAUX DE BOURGOGNE

La nécessité de faire de l'hôpital un lieu d'humanité, ouvert à la cité, est aujourd'hui reconnue comme une priorité par l'ensemble du secteur médical et hospitalier. Elle se traduit par des politiques nouvelles visant à améliorer l'accueil et l'accompagnement des personnes hospitalisées et de leur famille et à assurer aux personnels soignants un cadre professionnel plus agréable à vivre. La culture peut jouer un rôle essentiel dans cette évolution.

La mise en place de projets culturels dans les hôpitaux, l'intervention d'artistes professionnels auprès des malades, la mise à leur disposition d'œuvres d'art ou de livres relèvent de l'intérêt général. S'appuyant sur ces considérations, le Ministère de la Culture et de la Communication et le Secrétariat d'Etat à la santé et à l'action sociale ont signé, le 4 mai 1999, une convention définissant les axes principaux d'une politique commune visant à inciter et à aider les hôpitaux à se doter d'une véritable politique culturelle.

/... suite P2

A PARAÎTRE EN AVRIL 2005 AUX ÉDITIONS SOMOGY :



L'HÔTEL-DIEU DE BEAUNE

Réalisé par le Service régional de l'Inventaire, cet ouvrage est consacré à tout ce que le visiteur ne peut voir. L'étude de l'édifice et de ses nombreuses collections sont inédites.



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFECTURE DE LA REGION DE BOURGOGNE



A l'échelon régional, l'Agence Régionale de l'Hospitalisation (A.R.H.) et la Direction régionale des affaires culturelles (D.R.A.C.) ont signé une convention le 20 novembre 2001 dont la mise en œuvre s'est traduite par un appel à projets annuel.

Citons quelques initiatives originales :

■ **Hôtel Dieu du CREUSOT** : accueil au sein de ses équipes médicales, de l'écrivain Christian BOBIN, de la comédienne Sophie MAILLARD et du peintre Christian SEGAUD qui ont permis des entretiens avec le plasticien et la réalisation de lectures de chevet.

■ **Hôpital local de DIGOIN** : une action partenariale a été menée par l'artiste Alison REED, trois écoles locales et une association auprès des personnes âgées résidentes et conduit à la réalisation de carnets de voyages et d'un recueil de mémoires et de photographies.

■ **Hôpital de MACON** : le plasticien Daniel TILLIER a créé une « chambre idéale, chambre d'art » à l'I.F.S.I. (Institut de Formation en Soins Infirmiers) de MACON. Ce lieu de simulation, où art et soins se rencontrent, est implanté dans un espace central de l'IFSI. Cette salle de cours originale, utilisée par les élèves infirmiers pour leurs travaux pratiques, constitue un lieu d'immersion quotidienne au sein duquel ces élèves prennent davantage conscience de l'importance revêtue par la qualité de leur environnement professionnel.



En 2005, un nouvel appel à projets a été adressé aux établissements hospitaliers afin de recenser les actions culturelles prévues et susceptibles d'être soutenues par l'A.R.H. et la D.R.A.C.

Ces opérations font l'objet d'un cofinancement A.R.H., D.R.A.C et établissements hospitaliers, ceux-ci pouvant être soutenus par des financeurs publics ou privés.

Rappelons enfin la démarche engagée pour recenser, étudier, et faire connaître le patrimoine hospitalier bourguignon dont la richesse mérite d'être fortement valorisée. C'est pourquoi, en juin-juillet 2004, a été organisée conjointement par la DRAC et l'ARH une exposition intitulée « Hôpitaux de Bourgogne. Une histoire au service de l'Homme » dans les locaux de l'ARH de Bourgogne, à l'Hôtel d'Esterno. Plus de 2 500 personnes sont venues admirer les archives et les objets des établissements de santé d'Alise Sainte Reine, Beaune, Seurre, Chalon sur Saône, La Charité sur Loire et Tonnerre. Les organisateurs ont rappelé à cette occasion leur souhait de développer la mise en valeur du fabuleux patrimoine hospitalier en envisageant la création d'un musée sur l'histoire et la médecine en Bourgogne.



La Combe Lavaux, qui s'étend sur les communes de Brochon et Gevrey-Chambertin (Côte d'Or), rejoint les 156 réserves naturelles de France et devient le premier espace protégé en Côte d'Or et le quatrième en Bourgogne.

Après la réserve naturelle de Bois du Parc, dans l'Yonne, et son étonnant récif corallien fossile, après celle de la Truchère-Ratenelle, en Saône-et-Loire, avec ses « dunes continentales », après enfin celle du Val de Loire dans la Nièvre, avec ses îles, et ses grèves de sable, la reconnaissance et la protection nationale accordées à la Combe Lavaux ne sont pas une surprise pour tous les amoureux de cette magnifique combe.

Ce paradis des botanistes recèle en effet de nombreuses espèces montagnardes et méditerranéennes qui nécessitent une protection renforcée.

● « La Véronique en épi »



PÔLES DE COMPÉTITIVITÉ ET TECHNOLOGIES CLÉS : QUAND L'APPEL À PROJETS DE LA DATAR REJOINT LES TRAVAUX RÉGIONAUX.

En 2003, les services de la DRIRE et du Conseil régional ont piloté une étude régionale, confiée au cabinet INNO-TSD, sur les technologies-clés pour la région Bourgogne.

Trois domaines technologiques avaient été identifiés, sur lesquels il était proposé de créer une véritable dynamique régionale, en associant les différents acteurs de la Recherche, de la Formation, du Transfert de Technologies et des Entreprises.

Les trois domaines identifiés étaient :

- la qualité de la chaîne alimentaire,
- l'image et la conception,
- la mise en œuvre des matériaux et les transports terrestres.

La structuration de ces pôles devait par ailleurs permettre de fournir de nouveaux outils de communication en matière de promotion de la Bourgogne et de développement exogène.

L'appel à projets "pôles de compétitivité" lancé par la DATAR à l'automne 2004 a permis de relancer utilement ces travaux régionaux, tant le cahier des charges national correspondait aux préoccupations de structuration et de reconnaissance qui étaient déjà recherchées au plan local.

Le 28 février 2005, quatre dossiers de candidature « pôle de compétitivité » ont été déposés.

Les trois premiers correspondent sensiblement aux axes de l'étude technologies-clés :

- pôle goût-nutrition-santé, porté par l'association VITAGORA
 - pôle image et ingénierie numérique autour de NICEPHORE CITE (Chalon sur Saône),
 - pôle de la performance autour du circuit Nevers Magny-Cours, porté par Fibre Active et soutenu par une trentaine d'acteurs locaux.
- Le quatrième, porté par EDF, rassemble les entreprises et opérateurs du nucléaire.

La labellisation nationale constituerait bien entendu et fort utilement une reconnaissance supplémentaire de ces travaux locaux. Réponse attendue début juillet 2005...

➔ **Contact** : DRIRE - Christian DONADIEU - 03.80.29.40.00



Il abrite aussi une faune rare et discrète comme le chat sauvage ainsi que de nombreuses espèces de reptiles appréciant les milieux secs. Le faucon pèlerin est également un visiteur fréquent des falaises. Mais de ce lieu rare, émane aussi une ambiance, une beauté que tous, - et pas seulement les spécialistes ! -, savent apprécier.

Après une longue procédure, le classement en « réserve naturelle nationale » assure à cet espace remarquable une protection forte. La Combe Lavaux bénéficiera en effet de moyens de gestion, pour entretenir la qualité particulière des milieux, informer et accueillir le public, dans le respect de la préservation des milieux. Un comité consultatif sera mis en place prochainement pour piloter cette gestion.

DOSSIER SPÉCIAL

Culture

LA POLITIQUE CULTURELLE DE L'ÉTAT EN BOURGOGNE

L'ACTION DE LA DIRECTION RÉGIONALE DES AFFAIRES CULTURELLES DE BOURGOGNE SE DÉPLOIERA EN 2005 AUTOUR DE TROIS AXES MAJEURS, DANS UNE DÉMARCHÉ DE CONCERTATION AVEC LES COLLECTIVITÉS LOCALES ET LE SOUTIEN AUX INITIATIVES PRIVÉES :

■ **Le patrimoine comme nécessité vivante**

La Bourgogne bénéficie d'une extrême densité patrimoniale avec plus de 2000 édifices protégés. C'est une richesse exceptionnelle qui doit être valorisée d'un point de vue économique et notamment quant à l'attractivité de notre région en se fondant sur la préservation et la mise en valeur des grands sites, des espaces et des monuments.

■ **La création contemporaine, patrimoine de demain**

La création contemporaine doit être tout autant soutenue car rechercher l'innovation est aussi une condition de pérennité de la culture. En matière de diffusion, la DRAC, service déconcentré du Ministère de la Culture et de la Communication, joue un rôle de conseil et d'évaluation artistique qui fait de lui un réel partenaire des projets de structuration artistique pour le territoire.

■ **Le travail territorial en faveur de l'exigence artistique et de la transmission des savoirs**

Un des enjeux majeurs de la transmission des savoirs réside dans une politique forte et partagée d'éducation artistique et culturelle, priorité réaffirmée par l'Etat et qui concerne notamment l'ensemble des établissements retenus par l'Education Nationale. La Drac Bourgogne s'implique aussi dans les politiques publiques interministérielles consacrées à la cohésion sociale et au développement du territoire.



DES PRIORITÉS...

■ **L'emploi artistique**

Dans l'esprit des mesures pour l'emploi proposées par le Ministre de la Culture, La Drac Bourgogne soutient l'emploi artistique et culturel en incitant à une plus grande éthique dans la déclaration des jours travaillés et dans la reconstruction d'une présence artistique plus importante dans les établissements culturels.

L'Etat a prévu des mesures accompagnatrices auxquelles peuvent être associées les collectivités locales et l'Europe. Ces mesures visent par exemple, à permettre aux structures indépendantes de création de déclarer intégralement le temps de travail préparatoire aux spectacles et, pour certaines d'entre elles, de tendre vers une direction artistique

permanente. Le soutien aux résidences de création et d'action artistique territoriale est aussi un enjeu important, tout comme les mesures en faveur des Arts de la rue.

■ **L'éducation artistique en Bourgogne**

Essentielle à la formation des jeunes, l'éducation artistique et culturelle en Bourgogne démontre un réel dynamisme grâce à l'appui des collectivités aux côtés de l'État, dans la création des contrats locaux d'éducation artistique sur divers territoires. En matière de formations et d'édition, les pôles archéologie (Bibracte), musique (Musique Danse Bourgogne), théâtre (Théâtre Dramatique National), photo (musée Niepce) sont de véritables lieux ressources pour les enseignants et artistes.

DOSSIER SPÉCIAL

DÉCENTRALISATION CULTURELLE

(Loi du 13 Août 2004)

Le Service Régional de l'Inventaire

La mission de l'Inventaire général du patrimoine culturel, « recenser, étudier, faire connaître le patrimoine », est transférée au Conseil Régional (art. 95 de la loi). Dans le cadre de ce transfert de compétences, le service régional de l'Inventaire général est mis à disposition du Conseil Régional de Bourgogne, à compter du 1^{er} janvier 2005.

Une convention de mise à disposition du service auprès du Conseil Régional sera proposée avant le transfert définitif de celui-ci à compter du 1^{er} janvier 2006.

Un engagement commun en faveur du patrimoine

Le Ministre de la culture a publié la liste des monuments historiques appartenant à l'État (disponible sur www.culture.gouv.fr) et susceptibles d'être transférés aux collectivités territoriales. Ce transfert de propriété, réalisé sur la base d'un strict volontariat à la demande des collectivités intéressées, est en cours. En Bourgogne, il concerne principalement des sites archéologiques et les deux châteaux de Bussy et Châteauneuf.

LE PASER

Le Projet d'Action Stratégique de l'État en Bourgogne prend en compte le champ artistique et culturel dans plusieurs domaines :

■ Importance de l'archéologie dans la région et du rôle structurant que représente Bibracte pour celle du monde celte à l'échelle européenne.

■ Prise en compte des grands sites à dimension spirituelle, nécessité de les mettre en réseau pour leur forte capacité d'attraction touristique.

■ Impact des investissements pour les équipements culturels de haut niveau dans le développement du pôle urbain dijonnais.

■ Travail sur l'image et les technologies d'avenir grâce à la présence du Musée Niepce et de l'ENSAM de Cluny dans la région.

■ Bibracte

Lieu de médiation culturelle et environnementale privilégié, le centre archéologique européen met en relation tous les publics avec le monde celte, au travers de la découverte d'un site de fouille et d'un musée consacré à la civilisation celte.

■ La rénovation du musée des Beaux-Arts de Dijon

C'est l'un des plus riches et des plus originaux parmi les grands musées de Beaux-Arts de France, de surcroît logé dans des bâtiments prestigieux (Palais des Ducs et Palais des États). C'est aussi l'un des derniers grands musées français à ne pas avoir été rénové.

L'État participera aux travaux. Le chantier se déroulera en plusieurs tranches fonctionnelles.

■ Le pôle d'art contemporain

Trois importantes institutions d'art contemporain sont installées à Dijon : l'École Nationale Supérieure d'Art (Établissement public de l'État), le

Décentralisation des enseignements artistiques

Les articles 101 et 102 de la loi concernant les enseignements artistiques spécialisés (musique, danse et théâtre) poursuivent deux objectifs principaux :

■ Améliorer le service public de l'enseignement.

■ Clarifier le rôle de chaque échelon territorial.

➔ Les communes conservent leurs compétences en matière d'enseignement initial et d'éducation artistique en partenariat avec les établissements scolaires.

➔ Les départements participent à l'amélioration de l'offre et aux conditions d'accès à l'enseignement en établissant (d'ici le 13 août 2006) des schémas départementaux qui fixent les conditions de leur participation financière.

➔ La Région sera chargée, dans le cadre d'un plan régional des formations professionnelles, d'organiser et de financer l'enseignement pré-professionnel. L'État recentre ses compétences sur le classement des établissements, la définition des qualifications exigées pour les personnels enseignants et l'évaluation du fonctionnement et des activités pédagogiques.

Fonds Régional d'Art Contemporain de Bourgogne (financé à parité par l'État et la Région), le centre d'art le Consortium (subventionné pour le fonctionnement par l'État, le Conseil Régional, le Conseil Général et la ville). La réhabilitation de l'Usine du Consortium, le projet d'éventuel rapprochement sur un même site de l'école d'art, du FRAC et de la future médiathèque contemporaine de Dijon, dans le cadre d'un projet urbanistique et architectural global, contribueront à renforcer l'image de la capitale régionale sur le plan européen.

■ Le transfert du musée Niepce de Chalon-sur-Saône



Le musée Niepce traite de l'invention de la photographie, de l'évolution des techniques et de l'image photographique. Il sera transféré dans les anciennes sucreries où il deviendra le fleuron d'un ensemble consacré à la recherche et à la technologie de pointe en ce domaine : Nicéphore Cité.

■ Les Grands Sites

Axe et carrefour de civilisation, lieu d'émergence de courants culturels, la Bourgogne est marquée par l'omniprésence d'un patrimoine prestigieux : Vix, Alésia, Bibracte, l'ensemble épiscopal d'Autun, l'abbaye de Cluny, la basilique de Paray-le-Monial, le Château de Maulnes, Vézelay. Leur protection et leur mise en valeur s'appuient sur des partenariats croisés.



DES PARTENARIATS

Avec le Conseil Régional

■ **L'association Musique Danse Bourgogne** fait partie d'un réseau national de quatorze structures régionales pour le développement de la musique et de la danse.

MDB est pôle référent dans trois domaines : l'observation et l'analyse, le partage de l'information, l'accompagnement et le renforcement des initiatives.

■ Depuis 1984, le **Fonds Régional d'Art Contemporain de Bourgogne** a réuni une collection de plus de 600 œuvres significatives de la création contemporaine nationale et internationale, diffusées à travers une activité régulière d'expositions, d'éditions et d'initiatives à caractère pédagogique.



■ Le « **fonds régional d'acquisition pour les musées** » (FRAM) permet d'aider les musées à acquérir des collections dans la mesure où elles ont obtenu l'avis favorable des commissions nationales ou interrégionales d'acquisition.

■ Une **convention de développement cinématographique** a été signée le 9 septembre 2004 entre l'État et le Conseil Régional. Elle permettra :

- la mise en place sur la région de l'opération « Lycéens au cinéma »,
- le soutien à l'accueil des tournages,
- la création d'un fonds régional d'aide à la production cinématographique et audiovisuelle (longs-métrages, courts-métrages, téléfilms).



■ Le **Centre régional du livre** (CRL) regroupe des organismes et des personnes représentant des métiers du livre : auteurs, éditeurs, libraires, bibliothécaires. Il agit selon quatre grands axes :

- le développement des publics,
- l'animation de la vie littéraire,
- le soutien à l'économie du livre.
- la mise en valeur du patrimoine écrit.

Les missions génériques se déclinent en Bourgogne en réseau des professionnels du livre pour mieux atteindre la population.

1% : l'Etat et les collectivités territoriales ont l'obligation de consacrer 1% du montant des travaux de construction de bâtiments publics à l'achat ou la commande d'une ou plusieurs réalisations artistiques. Les procédures administratives ont été simplifiées dernièrement.



Photos

Jacques BLANCHARD

Avec d'autres collectivités

Parmi les nombreux partenariats développés entre l'Etat et les collectivités, on peut citer à titre d'exemples :

■ Corbigny

Dans le cadre de la restauration de l'Abbaye de Corbigny, monument classé, la ville construit dans le cadre du contrat de Pays, en partenariat avec le Conseil Général de la Nièvre, le Conseil Régional et l'Etat représenté par la DRAC, un projet artistique et culturel original. Celui-ci consiste d'une part, à accueillir des équipes artistiques en résidence en lien avec un collectif artistique présent sur la commune, partie prenante du projet, pour faire de l'abbaye une véritable « ruche » dont les « rayons » devraient éclairer tout le haut nivernais par des actions de création, d'éducation artistique et d'autre part, à valoriser le patrimoine corbigeois par des parcours de découverte permettant à la population une réappropriation de sa mémoire.

■ Conseil Général de l'Yonne

L'Etat a finalisé avec le Conseil Général de l'Yonne, propriétaire du château de Maulnes, édifice emblématique de l'architecture de la Renaissance, une procédure originale et pluriannuelle pour sa restauration. Fondés sur le travail d'un comité scientifique qui accompagne l'Architecte en Chef des Monuments Historiques, les travaux, dont la maîtrise d'ouvrage est assurée par le Conseil Général, sont réalisés avec l'appui financier de l'Etat.



■ Montceau-les-Mines

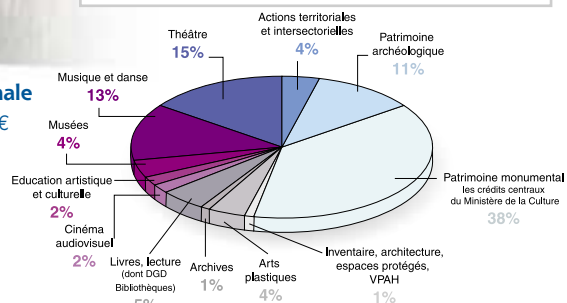
Le projet d'aménagement de la « Maison des Pratiques Artistiques » dans les bâtiments centraux du site des Houillères de Montceau a pour ambition de regrouper la bibliothèque-médiathèque, l'école de musique et les activités artistiques des amateurs issus du milieu associatif dense et dynamique. Son identité et son rayonnement à l'échelle du département, en partenariat avec les professionnels, doivent lui permettre de s'inscrire en complémentarité des équipements culturels de Saône-et-Loire.

La récente adoption de la loi du 1^{er} août 2003, relative au mécénat, aux associations et aux fondations permet d'encourager plus systématiquement les initiatives privées, qu'il s'agisse de celles des entreprises ou de celles des particuliers. Elle donne un nouvel élan au mécénat en France, ainsi qu'une meilleure place aux fondations.

Créée par la loi du 2 juillet 1996, la Fondation du Patrimoine a pour vocation de défendre et de valoriser un patrimoine en voie de disparition non protégé par l'Etat, le « patrimoine de proximité » non classé ou inscrit.

DOSSIER SPÉCIAL

Interventions culturelles de l'Etat en région Bourgogne en 2004 *tous titres confondus*



UN BUDGET POUR AGIR

En 2004, l'État (Ministère de la Culture et de la Communication, Direction régionale des affaires culturelles de Bourgogne) est intervenu à hauteur de 29 275 000€ pour soutenir l'ensemble des projets artistiques et culturels « éligibles » dans la région Bourgogne. Le graphique indique la répartition de ces crédits.

Des actions dans la continuité

■ ZPPAUP

Les communes peuvent substituer à la servitude des 500m autour des monuments protégés et des sites inscrits à l'inventaire supplémentaire, une zone de protection du patrimoine architectural urbain et paysager (ZPPAUP) adaptée aux spécificités de leur territoire.

■ LES MUSÉES

↳ Le renouveau du musée du Châtillonnais



Les très riches collections du musée autour du superbe vase (mondialement connu) trouvé dans la nécropole de Vix, vont être transférées dans les locaux de l'ancienne abbaye Notre-Dame.

La communauté de communes du

re. Le but est de simplifier et de rationaliser la gestion des abords de leurs monuments historiques et de leurs sites. En Bourgogne, treize communes sont dotées d'une ZPPAUP et quatorze dossiers sont en cours d'études.

Châtillonnais, dorénavant propriétaire des bâtiments, assure la maîtrise d'ouvrage de ce projet fédérateur.

↳ Alésia

L'État accompagne le Conseil Général de la Côte-d'Or dans un projet novateur de mise en valeur d'un moment particulièrement fort de notre histoire au travers d'un projet architectural original associant centre d'interprétation et musée.

Des équipements structurants

■ **CDN** (Centre Dramatique National) Institution dont la direction est confiée à un artiste et qui a pour mission la création et la diffusion théâtrale. En Bourgogne, il se situe à Dijon.

■ **SCÈNE NATIONALE** (Mâcon et Le Creusot ; Chalon-sur-Saône en cours). Equipement du spectacle vivant, labellisé par l'Etat autour d'une triple mission : soutien à la création (principalement contemporaine), diffusion pluridisciplinaire et action culturelle dans un territoire.

■ **SCÈNES CONVENTIONNÉES** (Théâtre d'Auxerre et MCNN) Structures consacrées au spectacle vivant, dont l'intérêt du travail est pris en compte par l'Etat, par le biais de conventions spécifiques centrées sur le projet.

■ **CEFEDM** (Dijon) Etablissement préparant les étudiants à leur futur métier d'enseignants de la musique. Obtention en deux ans du Diplôme d'Etat de professeur de musique.

■ **CENTRE D'ART** Lieu d'exposition où le public rencontre l'œuvre et le projet des artistes d'aujourd'hui. Trois centres d'art, de dimension et renommée différentes, vous accueillent : le Consortium à Dijon, le Parc Saint-Léger à Pougues-les-Eaux dans la Nièvre, le centre d'art de l'Yonne à Tanlay.

■ LES MONUMENTS

↳ Cathédrale d'Autun

Objet permanent de l'attention de corps de métiers aussi compétents que variés, la cathédrale Saint-Lazare d'Autun, à peine déshabillée de l'échafaudage de sa flèche, va bénéficier de l'attention des plus éminents spécialistes, chercheurs et techniciens qui vont intervenir sur la restauration de son précieux portail sculpté.

↳ Le lavoir des Chavannes : un projet « sidérant »

La reconversion de ce site industriel, rare témoignage de l'exploitation minière locale, a été confiée à l'architecte néerlandais Winy Mass à la suite d'une consultation internationale lancée par la Communauté urbaine du Creusot-Montceau. Ce grand vaisseau industriel de verre et d'acier devrait peu à peu se diluer dans la végétation dense.



DEUX NOUVEAUX LABELS

■ « Patrimoine XX^{ème} siècle »

Le patrimoine architectural, industriel et technique du XX^{ème} siècle est un enjeu national décliné en région. L'action du ministère porte sur deux points :

- la labellisation des sites remarquables datant du XX^{ème} siècle en Bourgogne avec l'apposition d'une plaque « label XX^{ème} »,
- la sensibilisation des élus et du public avec des publications et des expositions.

Le Théâtre de Louhans



Une convention de partenariat a été signée en novembre 2004 entre France 3 Bourgogne Franche-Comté et la DRAC de Bourgogne qui fixe le cadre d'une large collaboration pour accompagner les initiatives culturelles.

■ « Parcs et jardins remarquables »

Ce label distingue les jardins présentant une composition, une intégration dans le site et une qualité des abords, des éléments remarquables, un intérêt botanique ou historique, l'entretien et le plan de gestion. En 2004, dix jardins ont été « labellisés ».

7 OPERATIONS NATIONALES EN 2005

Semaine de la langue française et de la francophonie 17 au 21 mars

Nuit des musées Samedi 14 mai

Rendez-vous aux jardins 3, 4, 5 juin

Fête de la musique 21 juin

Journées du patrimoine

17 et 18 septembre

Vivre les villes Mi-octobre

Lire en fête 14, 15, 16 octobre

RECRUTER

LES EMPLOIS DE L'ÉCOLOGIE

Le Ministère de l'Ecologie et du Développement Durable mobilise, en 2005, 20 millions d'euros pour soutenir les projets des PME-PMI dans le domaine de l'environnement et du développement durable, en finançant le recrutement de 1000 jeunes cadres diplômés dans ces métiers.

Le développement des PME-PMI françaises est l'un des atouts majeurs pour l'économie et l'emploi de notre pays. Ce développement doit intégrer de manière de plus en plus marquée, dans l'organisation comme dans la production et les services de ces entreprises, la protection de l'environnement, la maîtrise des consommations énergétiques et plus généralement le développement durable.

Les PME-PMI régionales pourront désormais, à partir du 1^{er} mars 2005, bénéficier d'un soutien important et novateur : "les Emplois de l'Ecologie".

Ce dispositif innovant, qui sera géré par la DRIRE avec ses partenaires régionaux du programme PROMETHEE, constitue un facteur de progrès significatif pour l'amélioration de la qualité globale de l'environnement dans notre région et pour la compétitivité et l'emploi des PME-PMI grâce aux opportunités que la généralisation des stratégies environnementales leur permettra de développer auprès de leurs clients et fournisseurs.

➔ **Contact** : DRIRE - Christian DONADIEU - 03.80.29.40.00

CONNAÎTRE

NOUVELLE ÉTUDE INSEE : PARC NATUREL RÉGIONAL DU MORVAN, DÉPART DE JEUNES ADULTES ET INSTALLATION DE JEUNES MÉNAGES ET DE RETRAITÉS



- Les sommets du Morvan
- Le Lac de Pannessière

Le Parc Naturel Régional du Morvan est un espace rural peu dense et peu peuplé. Bien qu'attirant de nouvelles populations, dont des retraités et des périurbains, il continue de perdre des habitants et le vieillissement de la population est accentué par le départ des jeunes. Encore tournée vers l'agriculture, son économie s'est fortement tertiairisée.

Par ailleurs, sa capacité d'accueil touristique est importante.

Le périmètre étudié par l'INSEE est celui proposé dans le cadre de la procédure de révision de la charte (PNR du Morvan 2006), qui couvre 120 communes et compte 45 800 habitants.

Pour consulter l'étude dans son intégralité, rendez-vous sur le site Internet de l'INSEE :

http://www.insee.fr/fr/insee_regions/bourgogne/rfc/docs/dim_120_mars_2005.pdf

La Direction régionale de l'agriculture et de la forêt de Bourgogne diffuse également dans sa collection Agreste Bourgogne n° 64 - 2005, « **Le Morvan au cœur de la Bourgogne** », consultable sur <http://www.agreste.agriculture.gouv.fr/>

PRÉVENIR

LA RÉGION BOURGOGNE SE DOTE D'UN PLAN RÉGIONAL DE SANTÉ PUBLIQUE

Mieux prévenir et développer l'éducation pour la santé en région, tel est le challenge de la loi du 9 août 2004 relative à la politique de santé publique qui prévoit que chaque région se dote d'un Plan Régional de Santé Publique (P.R.S.P.) .

Objectifs... décliner sur l'ensemble des territoires départementaux et régional les programmes nationaux, notamment dans le domaine du cancer, de la nutrition, de la santé environnementale, de la santé au travail, de la santé des jeunes en milieu scolaire, de l'éducation à la santé et des situations d'urgence sanitaire.

L'Observatoire Régional de la Santé de Bourgogne a fourni un diagnostic sur l'état de santé des bourguignons qui a été discuté fin 2004 dans l'ensemble des départements de la région. Ces réunions ont permis à de nombreux partenaires de s'exprimer sur les priorités de santé de la région, notamment les élus, les organismes d'assurance maladie, les partenaires économiques et sociaux, les professionnels du secteur sanitaire et social, les associations d'usagers du système de santé, les associations familiales, les associations de consommateurs et de protection de l'environnement...

Le projet de Plan Régional de Santé Publique (P.R.S.P) sera soumis pour validation à la Conférence Régionale de Santé qui sera installée au premier semestre 2005.

Pour compléter cette consultation qui doit être large, le site Internet des DRASS/DDASS de Bourgogne (www.bourgogne.sante.gouv.fr) apporte les dernières informations sur cette démarche et enregistre les remarques de chacun.

MODERNISER

E-ADMINISTRATION : DEUX MINISTRES À DIJON

Le 24 février dernier, **M. Renaud DUTREIL**, Ministre de la Fonction Publique et de la Réforme de l'Etat, et **M. Eric WOERTH**, Secrétaire d'Etat à la Réforme de l'Etat, se sont rendus sur le salon NTIC 2005 qui se déroulait au Parc des Expositions et Congrès de Dijon. Ils ont pu découvrir l'espace e-administration aménagé à cette occasion et visiter les stands CCI, Préfecture - MINEFI, URSSAF, ANPE, Conseil Général de la Côte d'Or et Conseil Régional de Bourgogne. Ce fut l'occasion pour M. DUTREIL de saluer l'action des services de l'Etat en la matière et de rappeler que le développement de l'administration électronique est un moyen en constant développement devant permettre d'améliorer et de démocratiser les relations avec les usagers.

Les deux ministres avaient auparavant assisté à la réunion du Comité d'Initiative pour le Mouvement de l'Etat (CIME), à l'initiative de Jean-Marc NUDANT, député de la Côte d'Or. M. Woerth s'est ensuite rendu en Saône-et-Loire où en compagnie de M. Didier LALLEMENT, Préfet de Saône-et-Loire, il a visité, à la Cité administrative de Mâcon, l'accueil commun des finances Trésor-Services Fiscaux, à la Direction Départementale de l'Agriculture et de la Forêt, les simplifications grâce à l'administration électronique des aides aux agriculteurs et enfin, à Chalon-sur-Saône, le nouveau site Internet du Grand Chalon, totalement accessible aux handicapés.

Cette visite, interdépartementale, était la première du genre et s'inscrivait dans le cadre de l'opération « Les jeudis de la Réforme » initiée par le Ministère de la Fonction Publique.



CULTURE ET TERRITOIRES : UNE ÉVIDENCE

Créé en 1965, le corps spécifique des professeurs d'éducation socioculturelle, agit en faveur de la démocratisation culturelle au sein des établissements d'enseignement et de formation relevant du Ministère chargé de l'agriculture.

Autre élément clé favorisant le lien entre culture et territoires, la convention régionale signée le 2 octobre 2003 entre la DRAC et la DRAF permet la mise en relation des milieux artistiques et éducatifs, autour d'un projet culturel, et en articulation avec les objectifs pédagogiques.

Toute action validée dans le cadre de la convention bénéficie du soutien du Conseil Régional de Bourgogne et d'un partenariat élargi avec d'autres collectivités territoriales et les pays. Les enseignants ont ainsi accès à des actions de formations financées par la DRAC et mises en place par les institutions culturelles sur tout le territoire bourguignon.

Une grande diversité d'actions...

L'artiste peut par exemple favoriser la réalisation d'une œuvre collective d'art contemporain qui circulera en milieu hospitalier, réinvestir un espace, détourné de sa fonction pour devenir le lieu d'exposition d'une « science fiction agroalimentaire » ou encore proposer une « création sonore autour du portrait »... Partout, des artistes et des enseignants aident des jeunes à se construire en leur permettant de découvrir des œuvres, de pratiquer l'expression dramatique, les arts plastiques...

Le dynamisme de l'enseignement technique agricole se manifeste également par le succès d'une opération telle que « Lycéens au cinéma », opération nationale déclinée régionalement et cofinancée par le Conseil Régional de Bourgogne et le Ministère de la culture et de la communication. Pour la deuxième année de fonctionnement (2004-2005), 550 élèves de dix établissements ont ainsi pu bénéficier d'une formation au cinéma, à partir d'un travail d'analyse associant des professionnels du cinéma et des enseignants, autour de trois films projetés dans des salles réparties sur le territoire bourguignon.

Neuf projets (Quétigny, Plombières, Nevers, Auxerre, Champs sur Yonne, Sainte-Colombe, Vérosvres et LEGTA du Morvan), sont soutenus cette année dans le cadre de la convention régionale culture-agriculture.

L'exemple du lycée d'enseignement général et technologique agricole de Quétigny...

La compétence culturelle dominante de ce lycée se situe essentiellement dans le domaine de la photographie. C'est pourquoi a été créée une option photo. Des expositions sont organisées, en collaboration avec des photographes dijonnais.

Par ailleurs, dans le cadre des projets initiative et communication, les étudiants du BTS Technologies végétales conçoivent des outils pédagogiques de vulgarisation scientifique et de sensibilisation au monde agricole.

Monsieur Claude Berthaud, directeur de l'établissement, nous a expliqué en quoi celui-ci contribuait, par des actions et partenariats culturels, à l'animation d'un territoire situé en zone périurbaine. Pour lui, « les acteurs, aussi bien que le public, sortent enrichis de ces rencontres ponctuelles ou renouvelées. »

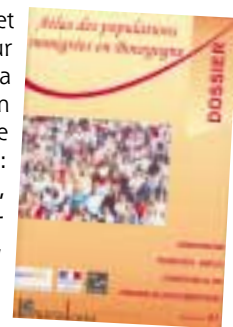
Son vœu est de « pouvoir garder la motivation et les moyens financiers, matériels et humains pour continuer de mener à bien cette mission importante de l'enseignement agricole. »

A noter...

Conscient des enjeux de l'action culturelle dans le développement des territoires, le réseau national action culturelle de l'enseignement agricole est à l'origine d'un colloque national interministériel « Développement culturel, enjeu artistique et projet de territoire » qui se déroulera à Dijon, à l'ENESAD, du 21 au 23 novembre 2005.

Atlas des populations immigrées en Bourgogne : UN HABITANT DE LA RÉGION SUR VINGT EST IMMIGRÉ

Réalisé en partenariat par l'INSEE Bourgogne et le FASILD (Fonds d'Action et de Soutien pour l'Intégration et la Lutte contre la Discrimination), l'Atlas offre une description précise de la population immigrée de Bourgogne à travers de nombreux thèmes : le pays d'origine, les migrations récentes, l'acquisition de la nationalité française, la formation et l'emploi, la composition des familles, la place des enfants, les modalités de logement.



En outre, un éclairage particulier est apporté sur cette population dans les principales agglomérations de la région. Lors du recensement de 1999, la Bourgogne comptait 83 000 personnes immigrées, c'est-à-dire nées étrangères dans un pays étranger et résidant en France en 1999. La Bourgogne n'est pas une région de forte immigration : avec 5,1 % de personnes immigrées contre 7,4 % au niveau national, elle se situe au onzième rang des régions métropolitaines et abrite moins de 2 % de la population immigrée résidant dans l'Hexagone. C'est en Saône-et-Loire que les immigrés sont les plus nombreux : 30 600. La Côte-d'Or vient ensuite (26 200), puis l'Yonne (18 500) et la Nièvre (7 600). Mais la part des immigrés dans la population régionale est quasiment identique dans 3 des 4 départements : 5,2 % en Côte-d'Or, 5,6 % en Saône-et-Loire et dans l'Yonne. Elle est inférieure dans la Nièvre : 3,4 % de l'ensemble des résidents.

Cet ouvrage, de 70 pages, est consultable et téléchargeable sur le site Internet de l'INSEE Bourgogne : www.insee.fr/bourgogne

ARRIVÉES, DÉPARTS...



BOURGOGNE : ➔ M. Guy MASCRE, Secrétaire Général adjoint aux Affaires Régionales a quitté ses fonctions le 25 février. ➔ M. Michel BALLEREAU a été nommé Directeur de l'Agence Régionale de l'Hospitalisation de Bourgogne lors du Conseil des Ministres du 24 mars 2005. Il succède à M. Jean-Louis SEGURA. **YONNE :** ➔ M. Francis SPITZER a pris ses fonctions de Trésorier Payeur Général du département de l'Yonne, le 1er décembre dernier. Il succède à M. Jean-Louis BUHL. ➔ M. Jean-François TALLEC, a pris ses fonctions de Préfet de l'Yonne le 7 mars. Il succède à M. Jean-Louis FARGEAS. **CÔTE D'OR :** ➔ M. François BORDAS a pris ses fonctions de directeur départemental de l'Équipement de Côte d'Or, le 3 février. Il succède à M. Bertrand CREUCHET. ➔ M. Pierre BESNARD a pris ses fonctions de Sous-Préfet de Montbard le 29 mars. Il succède à M. Bruno SOURD. **NIÈVRE :** ➔ M. Philippe NICOLAS, Directeur départemental du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle, a quitté ses fonctions le 10 janvier. ➔ M. Didier BRASSART, Sous-Préfet à Château-Chinon, a quitté ses fonctions le 20 mars. **SAÔNE ET LOIRE :** ➔ M. Jean-Marc FERRALI, Directeur des Services Fiscaux, a pris ses fonctions le 28 décembre 2004. Il succède à M. Christian RATEL. ➔ M. Alain BOYER, Sous-Préfet de Chalon sur Saône, a pris ses fonctions le 3 janvier. Il succède à M. Roger REUTER. ➔ Mme Claudie GANDUBERT, Sous-Préfète de Louhans, a été nommée le 10 mars. Elle succède à M. Francis BIANCHI.

L'État en Bourgogne - N°2 - Avril 2005
Demande de numéro ISSN en cours

Directeur de la publication : Paul Roncière
Directeur de la rédaction : Matthieu Bourrette
Coordination : Cécile Hermier
Comité de rédaction : Franck Escoffier (DRJS), Daniel Denninger (DIREN), Brigitte Hautier (DRAC), Yannick Veyseyre (DRAF), Odette Mairey (DRIRE), Isabelle Schmitt (DRDE), Jean-Paul Mimeur (DRTEFP), Catherine Pham (DRASS), Chantal Gérard (SGAR), Julien Mercé (SGAR)
Ont contribué à la rédaction des articles :
« S'ouvrir » : Didier Jaffre, secrétaire général, ARH de Bourgogne
« Vouloir » : Pascale Lemaire-Toquec et Julien Grandchamp (agence BPI)
« Cultiver » : Bernard Jacquemin, chargé de mission action culturelle à la DRAF et Claude

Berthaud, directeur du LEGTA de Quétigny
Dossier spécial Culture :
Responsable de la rédaction : Marie-Christine Labourdette, Directrice Régionale des Affaires Culturelles
Coordination, conception : Antoine-Laurent Figuière, Brigitte Hautier-Mansat, Roxanne Valier
Avec la participation de : Jacques Bayle, Max Boisrobert, Béatrice Bonnamour, Régis Castro, Claire Chaton-Aubey, Christine Diffembach, Jacques Garreau, Jean-Olivier Guilhot, Sylvie Le Clech, Ghislain Mille, Christian Pierdet, Jean-Pierre Sainte-Marie.
Crédits photo : DRAC et partenaires droits réservés.

Réalisation : Digital Concept
Impression : ICO